Synthèse des affaires soumises à délibération du Conseil Municipal en application de l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales

Séance du Vendredi 23 novembre 2018

Relevé des délibérations

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 26 octobre 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »,

• adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 26 octobre 2018.

Question n° 2 Election d'un membre pour la commission d'appel d'offres

Un candidat s'est présenté à l'élection : Monsieur Michel MROZEK.

Considérant le dépouillement du vote :

- Nombre de conseillers absents : 2
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 31
- Nombre de suffrages nuls ou blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, élit à la majorité absolue, Monsieur Michel MROZEK, comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

Question n° 3 Election d'un membre pour la commission d'urbanisme

Un candidat s'est présenté à l'élection : Madame Aurélie ALLART.

Dépouillement du vote :

- Nombre de conseillers absents : 2
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 30
- Nombre de suffrages nuls ou blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16.

Le Conseil Municipal, élit à la majorité absolue, Madame Aurélie ALLART, comme membre titulaire de la commission d'urbanisme.

Avenant au règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie du Vernet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »,

- adopte l'avenant au règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie du Vernet ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

Question n° 5

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »,

• modifie le tableau des effectifs.

Question n° 6

Convention de mutualisation de services entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »,

- accepte cette mutualisation de service ;
- autorise la signature de cette convention et de tous documents s'y rapportant.

Question n° 7

<u>Convention de mutualisation du service « Protection des Données »</u> entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- accepte cette mutualisation de service ;
- autorise la signature de la convention de mutualisation et de tous les documents s'y rapportant.

Ouestion n° 8

Acquisition d'une parcelle : 62 rue Bâclée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- valide l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BL 135, équivalent à 1 207 m², au prix de 7 € le m², soit 8 449 € ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

Question n° 9

Acquisition d'une parcelle : 60 rue Bâclée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- valide l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BL 136, équivalent à 750 m², au prix de 7 € le m², soit 5 250 € ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

Question n° 10 Cession d'une parcelle : rue Bâclée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- accepte de céder une partie de la parcelle cadastrée BL 312, équivalent à 170 m², située rue Bâclée, au prix de 7 € le m², soit environ 1 190 € ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

Question n° 11 Cession France Loire : avis de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- donne un avis favorable à la cession de ce logement ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Question n° 12 Cessions de 3 lots au lotissement Les Séjots

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- accepte de céder les lots 1, 15 et 18 cadastrés BK 673, BK 687 et BK 690, lots issus de la parcelle cadastrée BK 633, aux différents acquéreurs, au prix de 35 € le m²;
- et autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents à intervenir.

Question n° 13 Cession de parcelle : chemin de l'Usine des Eaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 25 « pour »

6 « contre » (Michel MROZEK, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET, Aurélie ALLART)

- accepte de céder la parcelle cadastrée CC 26, située chemin de l'Usine des Eaux, au prix de 20 000 € ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

Question n° 14 Constitution d'une servitude de passage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- donne son accord pour la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle BP 309, au profit de Monsieur Christopher GARDNER, représentant de la société Figoni & Falaschi Ltd:
- et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

Question n° 15 Schéma directeur d'accessibilité des transports publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- valide le schéma directeur d'accessibilité des transports de la Ville ;
- et autorise la transmission du dossier aux services de l'Etat.

Modification des statuts de la communauté de communes Cœur de France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

• adopte les nouveaux statuts de la communauté de communes Cœur de France.

Ouestion n° 17

Ouvertures dominicales 2019 des commerces Saint-Amandois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

• approuve les propositions d'ouvertures dominicales des commerces, pour l'année 2019.

Ouestion n° 18

Demande de subvention pour l'accueil des cyclotouristes sur la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve les aménagements ;
- valide le plan de financement proposé ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional dans le cadre du CRST du Pays Berry Saint-Amandois et au titre du programme LEADER et à signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 19

Convention de mise à disposition du circuit de karting et attribution d'une subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 23 « pour »

8 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET, Aurélie ALLART, Brigitte NOIRET, Alain POUILLOU)

- valide la convention ;
- et autorise Monsieur le Maire à la signer et tous documents s'y rapportant.

Question n° 20 Contrat de location de licence IV

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- fixe le tarif de location à 50 € par mois ;
- approuve le contrat de location de la licence IV;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et les documents à intervenir.

Ouestion n° 21

Garantie d'emprunt : réaménagement des emprunts Caisse des Dépôts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

• apporte sa garantie pour le réaménagement des lignes de prêt.

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- ouvre les crédits 2019;
- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses.

Question n° 23 Subventions aux associations 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

• approuve le versement des acomptes de subventions, par anticipation sur le budget 2019.

Question n° 24 Tarifs municipaux pour l'année 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 23 « pour »

8 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET, Aurélie ALLART, Brigitte NOIRET, Alain POUILLOU)

• approuve les tarifs en cours, qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour les écoles d'arts et de musique à compter du 1^{er} septembre 2019.

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 26 octobre 2018

/

Question n° 2

Election d'un membre pour la commission d'appel d'offres

Michel MROZEK signale que Clément BERNARD, démissionnaire en 2014, n'a pas été remplacé. Claude ROGER précise que lorsqu'un titulaire se retire, c'est le premier suppléant qui le remplace donc Alain VAISSON.

Thierry VINÇON, Maire, ajoute que suite à la démission de Monsieur BOYER, il manque un suppléant, c'est pourquoi il convient de procéder à un nouveau vote.

Michel MROZEK remarque que ce système casse la représentativité au sein de cette commission. Il ajoute qu'il ne voit pas d'intérêt à voter un nouveau suppléant.

Thierry VINÇON, Maire, propose un vote au prochain conseil, pour intégrer un titulaire du groupe de Michel MROZEK en remplacement d'un titulaire de la majorité, démissionnaire.

Michel MROZEK annonce sa candidature pour le poste de suppléant.

Question n° 3

Election d'un membre pour la commission d'urbanisme

/

Question n° 4

Avenant au règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie du Vernet

Alain POUILLOU demande quelles sont les motivations pour passer l'agrément de 20 enfants à 12. Jacqueline CHAMPION répond que suite à l'ouverture du Multi-accueil, l'agrément peut être ajusté et ramené à 12 enfants, permettant d'améliorer le taux d'occupation, tout en s'adaptant à la fréquentation et aux demandes des familles.

Alain POUILLOU souhaite savoir s'il sera possible de demander un agrément de 20 enfants si la fréquentation augmente.

Jacqueline CHAMPION répond par l'affirmative.

Question n° 5 Modification du tableau des effectifs

Gilbert AUBRUN voudrait connaître l'avis du comité technique. Claude ROGER lui donne le résultat du vote (5 pour et 3 contre).

Question n° 6

Convention de mutualisation de services entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond

Michel MROZEK souligne que la mutualisation est une bonne chose et qu'elle fait gagner du temps (plus on exerce ses compétences, plus on est performant).

<u>Convention de mutualisation du service « Protection des Données »</u> entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond

/

Question n° 8 Acquisition d'une parcelle : 62 rue Bâclée

Michel MROZEK demande des informations sur le projet d'un nouveau quartier au Champ Grelet. Jacques DEVOUCOUX indique qu'au sein du lotissement des Séjots, lancé il y a deux ans, achevé il y a un peu plus d'un an, 12 lots ont déjà été vendus sur les 19 lots. Il s'agit d'anticiper l'offre future, avec le lotissement des Pétaudes dans un premier temps puis un lotissement au Champ Grelet, ce qui permettra de densifier le cœur de ville.

Michel MROZEK répond qu'il pensait que l'accent serait mis sur la restauration des maisons en centre-ville.

Thierry VINÇON, Maire, confirme qu'il y a deux types de demandes : maison de ville à restaurer ou constructions neuves.

Jacques DEVOUCOUX ajoute que des personnes de tout âge sont intéressées par des constructions neuves. Une aide sera apportée via une opération programmée de l'habitat dans le cadre du PLUi pour la rénovation de logements.

Gilbert AUBRUN remarque que c'est à contre courant du PLUi qui recommande la rénovation de l'habitat en centre-ville.

Thierry VINÇON, Maire, insiste sur le fait que la Ville aide pour la rénovation des maisons notamment avec la subvention toiture et façade. Il ajoute qu'il faut avoir différentes offres, si l'on veut attirer différents types de population.

Michel MROZEK précise qu'il votera en faveur de l'acquisition mais que ce terrain pourrait être conservé comme espace vert.

Thierry VINÇON, Maire, indique qu'il est prévu dans le PLUi de garder des surfaces maraichères. La Ville travaille avec la Chambre d'Agriculture pour que des maraichers professionnels s'installent.

Question n° 9

Acquisition d'une parcelle : 60 rue Bâclée

/

Question n° 10 Cession d'une parcelle : rue Bâclée

/

Question n° 11 Cession France Loire : avis de la Ville

Question n° 12 Cessions de 3 lots au lotissement Les Séjots

Gilbert AUBRUN constate que l'on va vendre ces terrains et que la Ville va aussi délivrer les permis de construire. Il demande s'il y a un cahier des charges spécifiques en termes d'énergie.

Jacques DEVOUCOUX répond que c'est la règlementation générale qui s'applique.

Gilbert AUBRUN précise qu'il pensait à l'isolation.

Thierry VINÇON, Maire, ajoute qu'il existe des normes à respecter qui proposent différents choix de matériaux (bois, chanvre,...).

La parole est donnée à Daniel MAIZERET.

Daniel MAIZERET indique qu'il a publié une étude sur la taxation des carburants sur différents plans (économique, social et écologique) de 2008 à 2018 en se basant sur les valeurs de l'INSEE.

Constat : de 2008 à 2018, baisse de 5,5% du coût du carburant en minutes de travail pour un salarié au Smic, malgré l'augmentation de la taxe carbone sur les deux dernières années.

Michel MROZEK remercie Monsieur MAIZERET mais aurait aimé qu'une variable soit ajoutée : le temps de trajet moyen, qui est en augmentation ce qui génère un coût mensuel plus élevé.

Thierry VINÇON, Maire, remercie Monsieur Daniel MAIZERET.

0 4 0 10

Question n° 13 Cession de parcelle : chemin de l'Usine des Eaux

Michel MROZEK remarque que l'estimation de France Domaine s'élève à 50 000 € et considère qu'il n'est pas acceptable de vendre moitié moins cher. La parcelle étant située au pied de la Forteresse et allant jusqu'à la vallée du Cher, il y a nécessité de la conserver.

Jacques DEVOUCOUX répond que cet ancien bâtiment industriel est vétuste, tant à l'extérieur qu'au rez-de-chaussée. La Ville n'a eu qu'une offre, dont le prix, après négociation, a été arrêté à 20 000 €. Il précise que des travaux importants de nivellement du terrain et de démolition sont à engager pour pouvoir jouir de cette parcelle. Il ajoute que seul un artisan serait en mesure de prendre en charge ces travaux.

Gilbert AUBRUN est surpris que les compétences de France Domaine soient remises en cause quant à l'estimation effectuée.

Thierry VINÇON, Maire, répond que leurs compétences ne sont pas remises en cause, qu'il s'agit simplement d'une différence d'appréciation. Il indique que le terrain est en zone inondable, que la toiture est à refaire ainsi que l'isolation et les menuiseries.

Question n° 14 Constitution d'une servitude de passage

Michel MROZEK demande s'il est prévu une servitude de passage parce qu'il y a des fenêtres. Jacques DEVOUCOUX précise qu'il y aura 13 fenêtres et 5 portes pour les entrées et sorties de véhicules, d'où la nécessité de la servitude de passage.

Question n° 15

Schéma directeur d'accessibilité des transports publics

Alain POUILLOU souligne qu'il est dommage qu'il n'y ait pas d'arrêt à la gare d'Orval/Saint-Amand/Montrond et qu'il regrette que Pépita ne la desserve pas puisque 8 trains quotidiens seraient concernés.

Thierry VINÇON, Maire, répond qu'à la mise en place de Pépita, le service n'était subventionné que s'il concernait uniquement le territoire de la commune. Il ajoute qu'une réflexion est en cours avec le prestataire.

Modification des statuts de la communauté de communes Cœur de France

Gilbert AUBRUN dit qu'il est favorable à ces nouvelles compétences. Il regrette, toutefois, l'ajout de compétences au coup par coup sans décision collective au préalable.

Thierry VINÇON, Maire, précise que Balnéor bénéficie à l'ensemble du territoire et qu'il est donc logique que la compétence soit transférée à Cœur de France. Il ajoute que c'est le meilleur moment car le contrat a été renégocié et qu'il reste seulement un peu plus d'un tiers de la dette à payer. Par ailleurs, il est essentiel que les élèves qui étudient sur le territoire aient un même accès à cet équipement.

Michel MROZEK, ajoute que le centre aqualudique est avant tout un outil pédagogique pour les primaires et donc qu'il est normal qu'il puisse profiter à l'ensemble des communes.

Gilbert AUBRUN remarque que le transfert des écoles municipales d'Arts et de Musique pourrait être envisagé sur le même principe. Les tarifs étant revus pour les Saint-Amandois, à la hausse, vers une harmonisation avec ceux appliqués pour les extérieurs, il faudrait soit un transfert à Cœur de France, soit une convergence des tarifs.

Thierry VINÇON, Maire, répond qu'à terme, le différentiel sera réduit.

Question n° 17 Ouvertures dominicales 2019 des commerces Saint-Amandois

Michel MROZEK dit que si c'est pour répondre à une demande des commerçants, il ne voit pas de problèmes à leur accorder l'ouverture dominicale.

Alain POUILLOU voudrait connaître les raisons pour lesquelles, la Ville a réduit le nombre de dimanches demandés par les commerces « équipement de la maison » (de 13 à 9).

Thierry VINÇON, Maire, répond qu'il y a une marge de manœuvre et que, dans tous les cas, la limite est à 12 ouvertures.

Question n° 18 Demande de subvention pour l'accueil des cyclotouristes sur la Ville

Michel MROZEK demande combien de vélos pourront être installés sur la borne de recharge en même temps.

Guy LAINE répond que la borne permet l'installation de 2 vélos. Ce dispositif sera amené à se développer dans le temps.

Michel MROZEK conseille de mettre en place des bornes pour 12 vélos soit l'équivalent d'un groupe.

Thierry VINÇON, Maire, précise que c'est un début, que la Ville initie le service, qui pourra ensuite être densifié.

Question n° 19 Convention de mise à disposition du circuit de karting et attribution d'une subvention

Michel MROZEK estime que le karting est un sport qui a des moyens et que la subvention est élevée pour 90 licenciés. Il signale qu'il n'y a pas de kart électrique donc pour le moment cela provoque des nuisances sonores.

Thierry VINÇON, Maire, répond que l'acquisition de kart électrique est en projet. Il ajoute que les nuisances sonores ont considérablement diminué. Il précise que l'objectif de cette convention triennale est de pérenniser ces installations.

Alain POUILLOU affirme qu'il va voter contre. Il demande toutefois, si la Ville est certaine que le karting organisera toujours le Championnat de France de Cadets en 2020 et 2021 et, sera en mesure de garantir l'accueil de 5 compétitions en 2021.

Thierry VINÇON, Maire, indique qu'un minimum de 3 à 4 compétitions de haut niveau est prévu et estime qu'il s'agit d'une relation de confiance.

Michel MROZEK souhaite ajouter une mission supplémentaire : l'organisation de la première compétition électrique nationale.

Thierry VINCON, Maire, estime que c'est une bonne idée.

Guy LAINE, précise que le club n'a pas d'avantage en nature contrairement à d'autres associations. Gilbert AUBRUN ajoute que le budget associatif de la Ville, d'environ 400 000 €, n'est pas extensible : si on bloque 10 000 € chaque année, c'est autant de moins pour les autres associations. Thierry VINÇON, Maire, termine en disant que ce montant était déjà inscrit dans le budget et ne modifie pas l'enveloppe dédiée aux associations.

$\label{eq:Question} Question \ n^{\circ} \ 20$ Contrat de location de licence IV

/

Question n° 21

Garantie d'emprunt : réaménagement des emprunts Caisse des Dépôts

Question n° 22

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

/

Question n° 23 Subventions aux associations 2019

/

Question n° 24 Tarifs municipaux pour l'année 2019

Gilbert AUBRUN constate que comme chaque année, les Saint-Amandois paient les équipements et paient aussi pour les utiliser. Il ajoute qu'il n'a pas relevé de forte hausse, seulement la création d'un nouveau tarif au camping pour les vidanges des camping-caristes, alors qu'à Virlay, c'est gratuit. Il a remarqué que les tarifs des écoles d'Arts et de Musique pour les Saint-Amandois s'alignent sur ceux appliqués aux extérieurs et que celui de la cuisine de Salle Aurore est le même que pour celle de la Cité de l'Or.

Thierry VINÇON, Maire, annonce que la cuisine de la Salle Aurore est plus utilisée que celle de la Cité de l'Or.

Alain POUILLOU remarque que les tarifs de Balnéor font deux pages, qu'il espère que cela sera simplifié quand Balnéor partira à Cœur de France.

Gérard BOYER souhaite un tarif pour les vidanges des camping-cars à Virlay.

Thierry VINÇON, Maire, ajoute que le tarif au camping sera supprimé. Avec un accès gratuit, les camping-caristes restent plus longtemps sur place et consomment sur le territoire.

Fin de la séance à : 21h35